



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 10 novembre, à 19h00, au Centre communautaire de Racine, situé au 136, chemin du Grand-Brompton, Municipalité de Racine

Sont présents :

Maire Mario Côté	
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2	Guy Madore
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseillère district N° 4	Lyne Leblanc
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseiller district N° 6	Michel Bergeron

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19h00 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-11-194

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

2025-11-195

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19h04 et se termine à 19h22.

Les sujets suivants ont été abordés:



- Bac poubelle
- AFEAS - Manque de logements pour le 3e âge (PPU)
- PPU – Proposition pour les personnes âgées qui désirent vivre à Racine

ADMINISTRATION

5.1 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2025

2025-11-196

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de deux-cent-trente-quatre-mille-quatre-cent-quatre-vingt-douze dollars et vingt cents (234 492.20\$); couvrant la période du 01 octobre au 31 octobre 2025, soit adoptée.

5.2 Liste des comptes déjà payé au 31 octobre 2025

2025-11-197

Il est proposé par Monsieur Guy Madore, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de sept-mille-cent-quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-onze cents (7 197.91\$); couvrant la période du 01 octobre au 31 octobre 2025, soit adoptée.

RÈGLEMENTS

7.1 Avis de motion du règlement no 401-12-2025 - Modifiant le règlement numéro 381-01-2024 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Racine

2025-11-198

Avis vous est par les présentes donné par monsieur Nicolas Turcotte qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 401-12-2025 Modifiant le règlement numéro 381-01-2024 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Racine.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 401-12-2025 a été effectuée par le président d'assemblée. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

RÉSOLUTIONS

8.1 Déclarations des avantages au conseil municipal

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le registre des dons et avantages conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*; en la date de la présente séance, l'ensemble des membres ont déposé la liste desdits dons et avantages.

La greffière-trésorière déclare qu'aucun membre du conseil municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.



8.2 Dépôt de la liste des intérêts pécuniaires

En vertu de l'article 358 sur la *Loi sur les Élections et Référendums municipaux* (L.E.R.M.), tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires;

En date de la présente séance, tous les membres du conseil ont déposé ladite déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionnent les articles 357 et 358 L.E.R.M. Une copie sera acheminée au MAMH en vertu de ladite loi.

8.3 Nomination des comités

2025-11-199

Il est proposé par Madame Lyne Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la présence sur les comités pour chaque membre du conseil se répartit comme suit:

Du 10 novembre 2025 jusqu'à l'élection du prochain conseil municipal.

COMMUNICATIONS & TOPONYMIE : Messieurs André Courtemanche et Guy Madore

- Assurer la communication avec les citoyens par le biais du bulletin municipal, le site internet et la page Facebook de la municipalité;
- Faire les alertes à la population au moyen de Telmatik;
- Recommander l'attribution des noms pour les rues, parcs, lieux publics et bâtiments municipaux.

FAMILLES & AÎNÉS & CULTURE : Madame Lyne Leblanc et Monsieur André Courtemanche

- Assurer le suivi de la politique familiale et de la politique municipalité amie des aînés (MADA);
- S'assurer de la mise en œuvre des actions retenues dans l'élaboration de ces politiques;
- En collaboration avec le comité activités sportives et culturelles, il organise des événements (fêtes des voisins et autres).

RESSOURCES HUMAINES : Madame Lyne Leblanc et Monsieur Adrien Steudler

- Conduire les entrevues pour l'embauche du personnel nécessaire pour la bonne marche de la municipalité;
- S'occuper de la négociation de la convention collective;
- Recevoir les demandes et revendications des employés.

FINANCES : Messieurs Adrien Steudler, Nicolas Turcotte et André Courtemanche

- Conduire les études et travaux permettant de faire des recommandations au Conseil municipal relatives au budget, ainsi qu'au plan triennal d'immobilisations;
- Établir la stratégie financière de manière à pouvoir moduler la taxation de façon équitable.

SÉCURITÉ CIVILE, PUBLIQUE : Messieurs André Courtemanche et Nicolas Turcotte

- S'assurer de la bonne gouvernance et gestion en matière de préparation face aux mesures d'urgence;
- Étudier les enjeux potentiels en matière de sécurité publique.

URBANISME (CCU) : Messieurs Adrien Steudler, Nicolas Turcotte et Guy Madore

- Donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;
- Orienter et soutenir l'action municipale en matière d'urbanisme.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & AGROALIMENTAIRE : Messieurs Michel Bergeron et Guy Madore

- Stimuler l'activité économique sur le territoire;
- Supporter les acteurs économiques actuels et développer des programmes pour les acteurs économiques actuels et futurs;
- Tisser les liens avec les acteurs du milieu agroalimentaire.

TRAVAUX PUBLICS & INFRASTRUCTURES : Messieurs Adrien Steudler, Nicolas Turcotte, Michel Bergeron et Guy Madore

- Évaluer tous les projets touchant les bâtiments municipaux, la station des eaux usées, les égouts, le réseau d'eau potable, les rues et les trottoirs, l'entretien des chemins, les parcs, etc.;
- Assurer la planification et la supervision de tout le système d'aqueduc (eau potable et eaux usées) du village.

VISION RACINE : Messieurs Nicolas Turcotte, Michel Bergeron et Guy Madore

- Contribuer à la réflexion stratégique sur le développement économique;
- Élaborer des projets à moyen et long terme d'occupation du territoire et de développement.

ENVIRONNEMENT/PARC DU MONT ORFORD : Madame Lyne Leblanc et Monsieur Michel Bergeron

Ce comité est responsable d'assurer un suivi rapproché du dossier du développement du parc Orford;

- Assiste aux réunions convoquées par la SÉPAQ et fait rapport au conseil et aux comités à la suite de ces dernières;
- Se préoccupe des changements climatiques, espèces envahissantes, etc.

8.4 Équilibrage du rôle 2027-2028-2029

2025-11-200

ATTENDU QUE l'exercice financier 2026 correspond à la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Racine;

ATTENDU QU'après analyse du dossier, le conseil en est venu à la conclusion que le principe d'équité commandait l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2027-2028-2029.

Il est proposé par Monsieur Guy Madore, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE mandater la firme d'évaluation JP Cadrin et Associés évaluateurs agréés, de procéder à l'équilibrage du rôle 2027-2028-2029 afin de permettre une meilleure répartition fiscale dans la municipalité.

8.5 Centre communautaire - Relocalisation des élèves

2025-11-201

ATTENDU QUE des travaux majeurs commenceront à l'été 2026 à l'École primaire Notre-Dame-de-Montjoie, à Racine;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Sommets a tenté de relocaliser les élèves à différents endroits à Racine tels l'église, la Maison de la culture et que cela s'est avéré impossible;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Sommets a fait la demande auprès de la Municipalité afin d'obtenir un local pour relocaliser le service de garde et les élèves de la maternelle jusqu'à la troisième année;



ATTENDU QUE le centre communautaire dispose de quelques salles;

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir le Centre de services scolaire des Sommets et les familles racinoises pendant la durée des travaux;

ATTENDU QUE cette décision est conforme à la mise en place de notre politique familiale.

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal offre au Centre de services scolaire des Sommets la salle Miller du Centre communautaire de Racine pour relocaliser les élèves de la maternelle jusqu'à la troisième année de l'École primaire Notre-Dame-de-Montjoie pendant la durée des travaux, soit pour l'année scolaire 2026-2027 ainsi que son service de garde;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer une entente de service avec le Centre de services scolaire des Sommets pour l'occupation des lieux;

QUE l'occupation des lieux par le Centre de services scolaire ne pourra débuter qu'après la signature de ladite entente.

8.6 Résolution d'adoption du budget de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt

2025-11-202

ATTENDU QU' à la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tenue le 12 novembre 2025, la Régie a adopté son budget pour l'année 2026;

ATTENDU QUE dans ce budget les dépenses sont estimées à huit cent soixante-trois mille sept cent dix dollars et vingt-neuf sous (863 710,29 \$), les revenus à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et l'affectation de surplus à zéro (0 \$), estimant le montant à répartir entre les municipalités pour la quote-part à huit cent trente-huit mille sept cent dix dollars et vingt-neuf sous (838 710,29 \$);

ATTENDU QUE la population des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul de la quote-part et qu'à ce jour le décret de la population 2026 n'est pas disponible;

ATTENDU QUE le budget de la Régie doit être adopté avant le 1^{er} janvier par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes.

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Racine adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE la Municipalité de Racine verse à la Régie pour 2026 une quote-part estimée à ce jour à deux cent neuf mille treize et deux sous (209 013,02 \$), calculée selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

8.7 Nomination - Maire suppléant

2025-11-203

ATTENDU QUE l'article 116 du Code municipal spécifie que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel, en l'absence du maire ou



pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

Il est proposé par Monsieur Guy Madore, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE monsieur Nicolas Turcotte soit désigné à titre de maire suppléant pour une période d'un an à compter du 10 novembre 2025.

8.8 Nomination - Substitut à la MRC

2025-11-204

ATTENDU QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

ATTENDU QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

Il est proposé par Madame Lyne Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la municipalité de Racine nomme monsieur le conseiller Nicolas Turcotte à titre de substitut au conseil de la MRC du Val-Saint-François, et ce, pour une période d'un an à compter du 10 novembre 2025.

8.9 Nomination à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt

2025-11-205

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine fait partie de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;

ATTENDU QU'Il y a lieu de nommer un représentant par municipalité auprès de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine nomme pour la représenter monsieur André Courtemanche comme représentant auprès de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;

QUE monsieur Mario Côté, maire soit désigné à titre de substitut à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt.

8.10 Demande de rétrocession au ministère Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) du lot 6 600 171 du cadastre du Québec

2025-11-206

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine désire devenir propriétaire du lot 6 600 171 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le ministère Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a accepté de céder à la Municipalité de Racine ledit terrain à titre gratuit;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour demander la rétrocession du lot 6 600 171 du cadastre du



Québec au ministère Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et d'acquitter tous les frais rattachés à ces demandes.

8.11 Évaluation des terrains sur la rue Arès

2025-11-207

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 6 551 445;

ATTENDU QUE le lot offre un potentiel de développement;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un évaluateur pour la rédaction d'un rapport sur l'estimation de la valeur marchande du terrain;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité autorise l'administration municipale à octroyer à un évaluateur agréé un mandat pour estimer la valeur marchande dudit terrain;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

8.12 Paiement du décompte progressif numéro 1 - Relocalisation d'une conduite d'eau potable sur la rue Arès

2025-11-208

ATTENDU QUE les travaux de relocalisation d'une conduite d'eau potable sur la rue Ferland (Arès) ont été effectués;

ATTENDU QUE l'entrepreneur G.G. Laroche Inc., nous a fait parvenir le décompte progressif numéro 1 pour lesdits travaux;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Blais, ingénieur pour la firme EXP et mandaté par la Municipalité, a fait ses recommandations pour le paiement du décompte numéro 1, au montant total de cinquante-deux mille neuf cent trente-neuf et quarante-sept sous (52 939,47 \$) incluant les taxes applicables.

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité fasse le paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entrepreneur G.G. Laroche Inc., au montant total de cinquante-deux mille neuf cent trente-neuf et quarante-sept sous (52 939,47 \$) incluant les taxes applicables.

8.13 Octroi de contrat - Remplacement d'un ponceau près du 337 route du 1er-Rang

2025-11-209

ATTENDU le mauvais état du ponceau sur la route du 1^{er}-Rang et la nécessité de le remplacer;

ATTENDU la recommandation de l'inspecteur en voirie pour un ponceau en ciment;

ATTENDU les deux soumissions reçues;

ATTENDU QUE Yves Fontaine & Fils Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Madame Lyne Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité octroie le mandat de travaux de remplacement du ponceau situé sur la route du 1^{er}-Rang à Yves Fontaine & Fils Inc., pour un montant de vingt-cinq mille huit cents (25 800 \$) excluant les taxes applicables.



8.14 Autorisation de dépôt de demande – Emploi été Canada

2025-11-210

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de personnel supplémentaire en voirie et en horticulture pour la saison estivale 2026;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE soit autorisé le dépôt d’une demande de subvention auprès d’Emploi d’été Canada pour deux emplois d’été pour la saison estivale 2026;

QUE madame la directrice générale Lyne Gaudreau soit autorisée à signer et déposer ladite demande auprès du gouvernement fédéral pour et au nom de la Municipalité de Racine.

8.15 Calendrier des séances ordinaires - Année 2026

2025-11-211

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec ou 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

QUE les séances débuteront à 19h00, au Centre communautaire de Racine, situé au 136, chemin du Grand-Brompton;

Il est proposé par Madame Lyne Leblanc, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 :

Date des séances
12 janvier 2026, à 19 h
2 février 2026, à 19 h
2 mars 2026, à 19 h
Mardi 7 avril 2026, à 19 h
4 mai 2026, à 19 h
1er juin 2026, à 19 h
6 juillet 2026, à 19 h
10 août 2026, à 19 h
Mardi 8 septembre, à 19 h
5 octobre 2026, à 19 h
2 novembre 2026, à 19 h
7 décembre 2026, à 19 h
Séance extraordinaire - Budget 16 décembre 2026, à 19 h

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

8.16 Calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) 2026

2025-11-212

ATTENDU QUE le secrétaire du comité consultatif d'urbanisme (CCU) peut convoquer des séances supplémentaires, en vertu de l'article 19 du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Racine;



ATTENDU QUE la municipalité souhaite fixer le calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2026.

Il est proposé par Monsieur Guy Madore, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier suivant soit adopté :

Date limite de dépôt des demandes	Date de réunion du CCU
5 janvier 2026	14 janvier 2026
2 février 2026	11 février 2026
2 mars 2026	11 mars 2026
6 avril 2026	15 avril 2026
4 mai 2026	13 mai 2026
1 ^{er} juin 2026	10 juin 2026
6 juillet 2026	15 juillet 2026
3 août 2026	12 août 2026
31 août 2026	9 septembre 2026
5 octobre 2026	14 octobre 2026
2 novembre 2026	11 novembre 2026
30 novembre 2026	9 décembre 2026

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice-générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

8.17 Acceptation de l'offre de services de Prudent - Poursuite des travaux de maintien des mesures d'urgence et de sécurité civile pour l'année 2026

2025-11-213

ATTENDU QU'UN processus de planification de sécurité civile a été effectué, au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le regroupement de la région de Valcourt en sécurité civile veut être accompagné dans la poursuite de ses travaux de maintien de ses mesures d'urgence et de sécurité civile pour 2026;

ATTENDU QUE le regroupement de la région de Valcourt en sécurité civile souhaite s'assurer de la pérennité de ses efforts;

ATTENDU QU'IL est souhaitable d'assurer une uniformité des plans et de confirmer l'importance de conserver une unité et coopération régionale en matière de sécurité civile, conformément aux orientations gouvernementales provinciales.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine accepte l'offre de services de Prudent pour la poursuite de ses travaux de maintien de ses mesures d'urgence et de sécurité civile pour 2026 pour un montant global de 7 525,00 \$ plus taxes applicables, soit 1 075,00 \$ par municipalité;

QUE soit payée à la Ville de Valcourt la quote-part de la municipalité, dans les 30 jours de la réception de la facture.

8.18 Offre de services de Prudent - Séance d'information à l'intention des élus

2025-11-214

ATTENDU QU'IL y aura une séance d'information à l'intention des élus;

ATTENDU QUE la facture, au montant total de 1785,00 \$ excluant les taxes applicables, est partagée, à part égale, entre les sept municipalités;



ATTENDU QUE la Municipalité de Racine devra payer la somme de 293,25 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil autorise le paiement de 293,25 \$ à la Ville de Valcourt pour la séance d'information à l'intention des élus.

8.19 Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes

2025-11-215

ATTENDU QU'À chaque année, la Municipalité ferme le bureau municipal pendant la période des fêtes;

ATTENDU QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2025 à midi au 4 janvier 2026 inclusivement;

ATTENDU QUE les opérations régulières reprendront à compter du 5 janvier 2026.

Il est proposé par Madame Lyne Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte de fermer le bureau municipal aux dates proposées et mentionnées ci-haut;

QU'À partir du 23 décembre à midi, un numéro d'urgence 24 heures soit mentionné sur le système téléphonique municipal et dans nos outils numériques tels site web et page Facebook afin d'informer nos citoyens.

8.20 Appui à La Grande semaine des tout-petits 2025

2025-11-216

ATTENDU QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

ATTENDU QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

ATTENDU QUE cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à:

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

ATTENDU QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et de leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

ATTENDU QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;



ATTENDU QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal mandate le maire, pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

QUE le conseil autorise le maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et/ou du drapeau Municipalité amie des enfants, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

8.21 Adoption de la Politique nouveau-nés

2025-11-217

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine souhaite contribuer au développement des tout-petits tout en soutenant leurs parents par la mise en place d'une Politique nouveau-nés sous forme de programme d'aide;

ATTENDU QUE les nouveaux résidents qui naissent sur le territoire de la Municipalité de Racine puisse obtenir un ensemble cadeau comprenant un bon d'achat d'une valeur de 100\$ de chez Uniprix, à Valcourt ainsi que des produits offerts par nos partenaires;

ATTENDU QUE cette contribution d'aide est rétroactive au 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU QUE les parents puissent se prévaloir de leur ensemble cadeau en répondant aux conditions d'admissibilité et en remplissant un formulaire en ligne et en le récupérant, avant les 12 mois de l'enfant, à la réception du bureau municipal;

ATTENDU QUE cette initiative s'insère dans la Politique familiale de la Municipalité de Racine ayant pour objectif de créer un contact de proximité dès le bas âge des enfants;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil autorise la Municipalité à offrir au choix du citoyen, un bon d'achat d'une valeur de 100 \$ chez Uniprix, à Valcourt OU un ou des bons d'achat jusqu'à concurrence de 100 \$ chez des commerçants, à Racine.

Que la Municipalité procède aussi à l'achat de boîtes cadeaux pour tous les nouveau-nés sur le territoire de la municipalité depuis janvier 2025.

9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les points suivants sont abordés lors de la période d'informations générales:

Les points suivants sont abordés:

- Diffusion de l'émission *Virée gourmande à Racine* de Curieux Bégin sur les ondes de Télé-Québec, le 3 octobre dernier. L'émission a eu un grand impact. Remerciement à Michel pour cette initiative;
- Rencontre de la Régie des incendies - le budget a été adopté;
- Réunion du comité Vélo MRC - adoption du budget;
- 5 à 7 à la Maison des jeunes de Valcourt et visite des lieux;
- Participation au souper traditionnel de Saint-Claude et rencontre de politiciens de la scène provinciale et fédérale;



- Conseil extraordinaire de la MRC concernant la déclaration de compétence en matière de transport collectif;
- Participation au comité agricole de la MRC; chantier 1; achat local, chantier 3; de la ferme à l'assiette;
- Organisation de l'élection municipale du 2 novembre dernier ; le coût total s'élève à 30 632 \$;
- Prix remportés par la Fromagerie Nouvelle-France au *Royal Winter Fair* de Toronto pour ses fromages : Houde, le Patriarche, Madelaine et Le Grillou, grand champion brebis-chèvre du Canada.

10. ÉOLIENNES

Réunion du comité Éolienne ; nous avons passé en revue Le Guide qui est actuellement en rédaction finale.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 20h06 et se termine à 20h11.

Les sujets suivants ont été abordés:

- Déclaration des intérêts pécuniaires
- Chasse
- Quand les sentiers seront-ils payants à la SEPAQ?
- Poste disponible au CCU

12. LEVÉE DE LA SEANCE

2025-11-218

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant. Madame Lyne Leblanc propose la levée de la séance à 20h11.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière